COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoirs : Madame Catherine LEVERT ayant donné pouvoir à Madame Aurélie RUMEAU

Madame Isabelle MAZANY a été élue secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre est validé à l'unanimité.

II- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU JEU D'ARC ET GRANDE RUE

Pour rappel, l'enfouissement des réseaux est prévu en 2 tranches :

- Tranche 1 : enfouissement des réseaux dans la rue du Jeu d'Arc, pour un coût total de 462 052.00 € HT. Le reste à charge communal sous réserve de l'obtention de toutes les subventions serait de 161 962.15 € HT
- Tranche 2 : Enfouissement des réseaux de l'intersection de la rue du Jeu d'Arc avec la grande rue, jusqu'à la rue de Marquéglise, pour un coût total de 204 804.00 € HT. Le reste à charge communal sous réserve de l'obtention de toutes les subventions serait de 75 819.30 € HT.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer pour effectuer la demande de subvention de la tranche 2 au titre de la DETR, suite à l'actualisation des montants.

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité.

D'autre part, il est demandé si la commune effectuera ces travaux sur ses fonds propres ou si un emprunt sera contracté. Cette question fera l'objet d'un prochain conseil.

III- PROJETS EN COURS ET A L'ETUDE

- Dans le cadre de la rénovation énergétique, le remplacement des menuiseries extérieures est à l'étude. Des devis ont été demandés. Monsieur le maire indique que des demandes de subvention

aux titres de la DETR, DSIL vont être transmises, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental. Des démarches ont été également été entreprises auprès de l'Etat pour solliciter le Fonds Vert.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité ces demandes.

- Le bureau d'étude Oise Vrd Services a été missionné afin de constituer un projet de création du nouveau cimetière. Des demandes de subvention au titre de la DETR et au Conseil Départemental sont en cours.

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité ce projet.

Les démarches concernant l'achat du terrain sont en cours.

- L'étude sécurité devrait prochainement débuter.
- L'abattage des arbres concernés par le projet de rénovation de la mare de Bourmont devrait intervenir dans les semaines à venir.
- La borne électrique prise en charge par le SEZEO est en cours d'installation sur le parking de l'aire de retournement.

IV- INSTALLATION DE LEDS SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

La rénovation de l'éclairage public est à l'étude. Les lanternes publiques existantes devraient prochainement être transformées en Leds. Le SEZEO, à qui la commune a transféré la compétence éclairage public, se charge du dépôt des demandes de subvention.
Le devis s'élève à 94 886.80 € HT.
Le reste à charge communal s'élèverait à 18 977.36 € HT.

Après délibération, les conseillers municipaux valident à l'unanimité cette demande.

Les travaux devraient débuter dans le courant du 1er semestre, dès l'obtention de l'accord de subvention.

V- MODIFICATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE DE NUIT

Plusieurs possibilités, sans surcoût, sont envisagées :

- Eclairage par détection automatique,
- Maintien des horaires actuels,
- Modification des horaires,
- Horaires été / hiver instaurés

Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin.

VI- POINT SUR LA FERMETURE DES CLASSES

L'académie a annoncé mardi 3 janvier que le regroupement scolaire subirait une fermeture de classe à la rentrée 2023, étant donné un effectif moyen par classe de 20.6 élèves. Suite à cela, un comité extraordinaire du SIRS s'est déroulé le 13 janvier et a permis aux élus présents d'expliquer à l'inspectrice les raisons pour lesquelles une classe ne peut pas fermer dans le RPI.
Des soutiens politiques ont été obtenus, notamment François Ruffin, Député de la Somme, et Olivier Paccaud, Sénateur de l'Oise.

Un appel téléphonique de l'adjoint du directeur de la DSDEN Oise indique le 30 janvier que le projet de « retrait d'un enseignant » ne sera finalement même pas proposé aux instances délibératives.

Ainsi, il n'y aura pas de fermeture de classe dans notre regroupement.

Monsieur le maire tient à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées pour permettre cette victoire.

VII- ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le maire et les adjoints sont régulièrement confrontés au problème des chiens errants dans le village, sans surveillance de leur maître. Récemment, un chien dangereux a empêché des gens de rentrer chez eux.
Afin d'y remédier, Monsieur le maire propose de contacter la gendarmerie s'il constate qu'un animal est laissé sans surveillance sur la voie publique et qu'il perturbe la tranquillité des riverains. Dans ce cas, les propriétaires concernés sont passibles d'une amende de 68 euros.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- ✓ L'intervention du CPIE aura lieu le 6 mars avec les enfants de la classe de maternelle de Margny-Sur-Matz.

- ✓ Jacky Coulon fait part des nuisances sonores dues à la présence d'un agriculteur travaillant dans les champs entre 2 heures à 6 heures du matin. Monsieur le maire indique qu'il contactera l'exploitant concerné. Il serait d'ailleurs souhaitable de connaître la règlementation en vigueur sur ce point.

Séance levée à : 20h35

Le secrétaire de séance,
Madame Isabelle Mazany

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490